

## **- M. François-Marie BANIER :**

- sa désignation le 14 septembre 2006, comme bénéficiaire d'un contrat d'assurance vie d'un montant de 262.000.000,00 €
- des libéralités le 18 décembre 2006 pour un montant de 33.519.852,00 €, en l'espèce :
  - des dons manuels (10.000.000,00 €)
  - une reconnaissance d'un don manuel (1.700.000,00 €)
  - une donation en nue propriété d'œuvres d'art (7.087.81,60 €), en pleine propriété : (8.859.852,00 €)
  - le paiement des droits (60%) et frais sur l'ensemble de ces dons (12.960.000,00 €)
- des libéralités le 25 juin 2007 pour un montant de 132.652.844,00 €, en l'espèce:
  - une donation de 62% de la contre valeur nette de rachat d'un contrat d'assurance vie AVIVA (82.908.028,00 €)
  - le paiement des droits (60%) à payer sur cette donation (49.744.816,00 €)
- des libéralités le 4 avril 2008 pour un montant de 4.707.200,00 €, en l'espèce:
  - la régularisation de donations de livres, revues et manuscrits (2.942.000,00 €)
  - le paiement des droits (60%) à payer sur cette donation (1.765.200,00 €)
- des libéralités le 16 septembre 2009 pour un montant de 2.365.184,60 €, en l'espèce:
  - la régularisation de donations de meubles, dessins, peintures (1.264.812,00 €)
  - la donation en pleine propriété d'un tableau donné en usufruit (213.428,00 €)

- le paiement des droits (60%) à payer sur ces donations (886.944,00 €)
- l'obtention le 11 décembre 2007 d'un testament authentique le désignant légataire universel,

### **- M. Martin LE BARROIS d'ORGEVAL**

- des libéralités en décembre 2006, le 16 décembre 2006, le 18 décembre 2006 pour un montant de 1.699.931,20 €, en l'espèce :
  - la donation en nue propriété d'un tableau « *Vieillard chargeant un paquet de nuage sur son dos* » de Max ERNST (670.000,00 €)
  - la donation en nue-propriété d'un carton peint polychrome et découpé de Jean ARP intitulé « *Bouche* » (478.602,00 €)
  - le paiement des droits relatifs à ces actes de donation (551.329,20 €)
- l'établissement d'un chèque en avril 2007, pour l'acquisition de trois photographies d'une valeur de 564.853,26 €
- des libéralités le 16 septembre 2009 pour un montant de 909.130,93 €, en l'espèce :
  - un acte de reconnaissance de dons manuels concernant la pleine propriété de photographies négatif 343: « *Hêtre près du Bodmer* », négatif 13: « *Fampoux près d'Arras* », négatif 360: « *Village de rivière* » (568.227,51 € )
    - les droits à payer (340.936,50 €)
- l'obtention le 11 décembre 2007 d'un testament authentique le désignant légataire universel,

### **- M. Patrice de MAISTRE**

- des libéralités le 23 septembre 2008 pour un montant de 8.030.000,00€, en l'espèce:
  - une donation (5.000.000,00 €)
  - le paiement des droits relatifs à cette donation (3.030.000,00 €)

- l'obtention de la signature le 4 mars 2010 d'un contrat entre la société EUGENIA et Liliane BETTENCOURT.
- l'obtention d'espèces non déclarées entre le 1er janvier 2007 et le 31 décembre 2009, d'un montant de 50.000,00 € et 4.000.000,00 €,